Docusign Envelope ID: C45924A3-ECBB-4F97-8D8E-01063515C1BB

ABERDEEN BALANCED FRANCE 1
Société à responsabilité limitée au capital de 12 080 001 euros
8 avenue Hoche 75008 Paris, France
RCS de Paris 493 875 553

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin,

L'associé unique de la société **ABERDEEN BALANCED FRANCE 1** (ci-après la « **Société** ») :

1) **OPCI Aberdeen Balanced France,** société de placement à prépondérance immobilière à capital variable sous la forme de société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est 19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 817 469 331, représentée par son Président, la société Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège est 35a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est B 120 637, représentée par son Président M. Alban ARRIBAS,

(ci-après les "***Associé unique*** ")

a pris les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 5 des statuts ;
- Pouvoirs.

Ont été mis à la disposition de l'Associé unique :

- Les statuts de la Société.

Docusign Envelope ID: C45924A3-ECBB-4F97-8D8E-01063515C1BB

ABERDEEN BALANCED FRANCE 1
Société à responsabilité limitée au capital de 12 080 001 euros
8 avenue Hoche 75008 Paris, France
RCS de Paris 493 875 553

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société à compter du 2 juin 2025 à l'adresse suivante :

162 Boulevard Haussmann 75008 Paris, France

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence ce qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts tel que suit :

« ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé : 162 boulevard Haussmann - 75008 Paris. »

Le reste de l'article 5 demeurant inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs à Madame Anelia Beatriz SOTILLO ou à tout autre employé de la société CITCO France aux fins d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur relatives aux décisions prises dans le cadre des présentes, y compris tous dépôts au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Signé par :
Alban Arribas
7348DC1EEC474A7...

OPCI Aberdeen Balanced France

représentée par Monsieur Alban ARRIBAS